



<b>Rapport n° 3</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 23 juin 2014</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**DELEGATIONS DONNEES AU BUREAU PAR  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours, il est proposé au Conseil d'administration de déléguer ses attributions au Bureau à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif en application des dispositions des articles L1612-1 et suivants ainsi que celles visées aux articles L1424-26 et L1424-35 du Code général des collectivités territoriales.

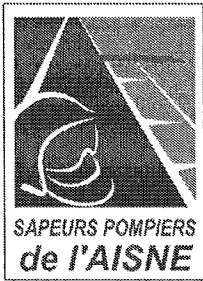
**Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :**

Vu le rapport n° 3 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de déléguer ses attributions au Bureau à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif en application des dispositions des articles L1612-1 et suivants ainsi que celles visées aux articles L1424-26 et L1424-35 du Code général des collectivités territoriales.

**Le Président,**

**Thierry THOMAS**



Délibération n° 3	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 23 juin 2014		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 21  
Membres en exercice : 21  
Membres présents : .... 18  
Votants : ..... 18

Affiché le :  
= 8 JUIL. 2014

Le 23 juin 2014 à 16 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 5 juin 2014, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

**Etaient présents :** Monsieur Thierry THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

**II - Membre de droit**

Monsieur le Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~  
M. le Médecin Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier  
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

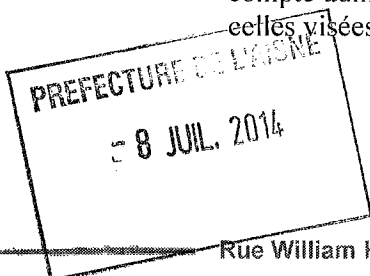
**Excusé(s) :** M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet  
MM. Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Christian CROHEM, Colonel Stephan ANTHONY

**Assistaient à la séance :** M. Patrice LEROY, payeur départemental,  
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,  
M. Dominique BOUDESOCQUE, Mmes Josiane GRIMPRET, Christiane CHAUSSON

**DELEGATIONS DONNEES AU BUREAU PAR  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le rapport n° 3 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de déléguer ses attributions au Bureau à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif en application des dispositions des articles L1612-1 et suivants ainsi que celles visées aux articles L1424-26 et L1424-35 du Code général des collectivités territoriales.



Le Président,  
  
Thierry THOMAS